



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides-soignants et auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 72283

Texte de la question

M. Jean-Frédéric Poisson attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la demande de l'association AS-AP (aide-soignante et auxiliaire de puériculture) de mettre en place un décret de compétence concernant leur domaine d'action. Ce projet a pour but de redéfinir précisément le rôle et le cadre d'action des AS-AP, ce qui devrait permettre de leur donner une véritable reconnaissance professionnelle. Bien sûr, cette augmentation de compétence impliquerait la mise en place d'une formation théorique et professionnelle adaptée aux compétences. Face à l'amélioration de la qualité des soins que ce décret pourrait entraîner, il désirerait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Frédéric Poisson](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72283

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1901

Question retirée le : 25 mai 2010 (Fin de mandat)